

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N ° CE2258

présenté par

M. Benoit, M. Albertini, M. Thiébaud, M. Travers, M. Villiers, Mme Violland, M. Gernigon,
M. Pradal, Mme Rauch, Mme Le Hénanff, Mme Bellamy, Mme Félicie Gérard, M. Henriot,
M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Bouyx, M. Lemaire, Mme Magnier,
M. Marcangeli, Mme Moutchou, Mme Firmin Le Bodo, M. Christophe, M. Patrier-Leitus,
M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, Mme Vilgrain et M. Vincendet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.